



# MARCHE PUBLIC DE SERVICES

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

### Personne publique

ETAT – MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

### Conducteur d'opération

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE MEDITERRANEE

### Objet de la consultation

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage  
pour l'élaboration du Programme (PROG) de l'opération suivante :**

**TOULON – Base Navale – CREATION D'UN ATELIER NT11 MOBTER - NBC/I**

**N° COSI : 448 738**

**N° Opération :13 861**

**N° composant G2D : 830 137 530 O**

---

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

---

# SOMMAIRE

|                                                                                             |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ .....</b>                                                     | <b>3</b> |
| 1.1. Objet du marché.....                                                                   | 3        |
| 1.2. Intervenants.....                                                                      | 3        |
| 1.2.1. Titulaire .....                                                                      | 3        |
| 1.2.2. Délégation des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur .....            | 3        |
| 1.2.3. Maîtrise d'ouvrage.....                                                              | 3        |
| 1.2.4. Référent d'opération.....                                                            | 3        |
| 1.2.5. Utilisateur .....                                                                    | 3        |
| 1.2.6. Maintenance.....                                                                     | 3        |
| 1.2.7. Autres intervenants du Ministère des armées .....                                    | 3        |
| 1.2.8. Autres intervenants .....                                                            | 4        |
| <b>ARTICLE 2. REGLEMENTATIONS APPLICABLES.....</b>                                          | <b>4</b> |
| <b>ARTICLE 3. MISSIONS DU TITULAIRE.....</b>                                                | <b>4</b> |
| 3.1. Objet de la mission.....                                                               | 4        |
| 3.2. Description de l'opération.....                                                        | 4        |
| 3.2.1. Présentation de l'opération .....                                                    | 4        |
| 3.2.2. Enjeux de l'opération .....                                                          | 6        |
| 3.2.3. Données remises .....                                                                | 7        |
| 3.2.4. Réunion de lancement de l'étude .....                                                | 7        |
| 3.3. Elaboration du programme détaillé .....                                                | 8        |
| 3.3.1. Compétences requises de l'équipe de programmation .....                              | 9        |
| 3.3.2. Objectifs et éléments attendus pour la mission Programme .....                       | 9        |
| 3.3.3. Déroulement de la mission Programme .....                                            | 10       |
| 3.3.4. Contenu détaillé des éléments de programme .....                                     | 12       |
| 3.3.5. Réunion à mi-parcours.....                                                           | 15       |
| 3.3.6. Revue de Programme (RP) .....                                                        | 15       |
| <b>ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE 17</b> |          |
| 4.1. Présence du titulaire et rythme des réunions.....                                      | 17       |
| 4.2. Présentation des documents.....                                                        | 17       |

## Liste des Annexes :

Annexe 1 : Canevas PROG IM1707

Annexe 2 : Estimation prévisionnelle PROG

Annexe 3 : Fiche CEPI Analyse Environnementale

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

## ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

### 1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'intervention d'un bureau d'ingénierie en vue d'effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, définie à l'article 3 ci-après, pour l'élaboration du programme (PROG) de l'opération suivante :

#### **TOULON – Base Navale – Création d'un atelier NTI1 MOBTER - NBC/I**

Opération COSI N° 448 738

Composant G2D N° 830.137.530 O

### 1.2. Intervenants

#### 1.2.1. Titulaire

Les caractéristiques du titulaire du marché désigné dans le présent C.C.T.P. sont précisées à l'article 1 de l'acte d'engagement (AE). Le titulaire du marché est responsable de la bonne exécution des prestations ainsi que des intervenants qu'il a désignés. Il est désigné sous le terme de « titulaire » dans la suite du présent CCTP.

#### 1.2.2. Délégation des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur

Pour l'exécution du présent marché, les attributions du représentant du pouvoir adjudicateur, sont déléguées à l'Ingénieur en Chef, Sous-directeur Investissement du SID Méditerranée. Il est désigné sous le terme de 'RPA' dans la suite du présent CCTP.

#### 1.2.3. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par l'Etat - Ministère des armées - Service d'Infrastructure de la Défense Méditerranée (SID Méditerranée).

#### 1.2.4. Référent d'opération

La fonction de conducteur d'opération est assurée par le chef du bureau conduite des opérations de la sous-direction INV du SID Méditerranée. Il est représenté par un ingénieur projet désigné au sein du Bureau Conduite d'Opérations (BCO). Il est désigné sous le terme de 'RÉFÉRENT OPÉRATION' dans la suite du présent CCTP.

L'ingénieur projet au sein du Bureau Conduite des Opérations désigné sur cette opération est le suivant :

**ASC1 Justine Dehay – justine.dehay@intradef.gouv.fr**

#### 1.2.5. Utilisateur

Les services utilisateurs des futurs ouvrages sont multiples et sont plus précisément définis selon leurs fonctions à l'article 3.2.1. L'utilisateur est également désigné sous le terme d'utilisateur ou bénéficiaire.

#### 1.2.6. Maintenance

Le service en charge de la maintenance à l'issue de la remise de l'ouvrage à l'utilisateur est l'USID de la Base Navale de Toulon.

#### 1.2.7. Autres intervenants du Ministère des armées

D'autres services du MINARM interviennent dans le cadre de la mission du titulaire, en particulier la DANZ (Directions d'Appui au Numérique Zonale). D'autres services pourront également intervenir, il s'agit de :

- Base Navale Toulon ;
- Commandant en chef pour la Méditerranée.

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

### 1.2.8. Autres intervenants

Durant l'exécution des présentes missions, le maître d'ouvrage pourra être assisté d'assistants techniques, dont le champ d'actions est spécifique (exemple : AMO SECPRO). Leur nom et leurs missions seront alors communiqués au titulaire. Le maître d'ouvrage précisera également au titulaire la nécessité de prendre en considération les éléments produits par ces assistants techniques dans le cadre des études produites. La responsabilité des éléments transmis au titulaire appartiendra au maître d'ouvrage, il sera attendu du titulaire une simple intégration des données (techniques, financières ou calendaires) à sa propre étude.

Pour information, au-delà du stade Programme, le maître d'ouvrage sera assisté d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé et d'un contrôleur technique agréé.

Concernant la stratégie de montage opérationnelle, la règle de base retenue par le maître d'ouvrage est la passation d'un contrat MOP.

En fonction de la spécificité de l'opération et son calendrier, le titulaire pourra proposer au maître d'ouvrage un autre montage qu'il jugerait plus adapté sur la base d'une analyse multicritères en démontrant le bénéfice.

## ARTICLE 2. REGLEMENTATIONS APPLICABLES

---

Les réglementations applicables au présent marché, et dont le titulaire doit avoir pris connaissance à minima sont les suivantes :

### Documents généraux :

- Les DTU et normes constructives en vigueur en lien avec les ouvrages construits.

### Documents particuliers :

- IM 1707 relative aux opérations d'infrastructure de la défense ;
- IG 1300 relative à la protection du secret de la défense nationale ;
- IM 900 supra décliné au sein du ministère des armées ;
- Réglementation ICPE- ERT-ERP ;
- Code de la Santé Publique Art. L1331.

## ARTICLE 3. MISSIONS DU TITULAIRE

---

### 3.1. Objet de la mission

La mission confiée au titulaire est une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cette mission consiste sur la base du scénario retenu par le maître d'ouvrage à étudier la définition précise des caractéristiques surfaciques, architecturales, techniques, et fonctionnelles en vue du lancement de la consultation d'un marché de MOP, destinée à sa réalisation.

### 3.2. Description de l'opération

#### 3.2.1. Présentation de l'opération

L'opération consiste en la construction d'un atelier de maintenance de type NTI1 sur la base navale de Toulon.

Pour cette opération, le besoin fonctionnel s'inscrit dans le cadre du maintien en conditions du parc de véhicules et engins de la gamme tactique du 519ème régiment du train. Le bâtiment devra accueillir l'ensemble des ateliers de proximité pour les interventions de maintien en condition de 1<sup>er</sup> niveau 1 des unités et engins du 519ème RT, comprenant une aire de lavage et de stationnement des engins.

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

La création d'un atelier MOBTER et NBC/Incendie permettra au régiment d'assurer en autonomie le MCO de ses équipements :

- entretien du niveau NTI1 de l'ensemble des véhicules et engins constituant le parc tactique dans le respect des normes d'emploi et de sécurité en vigueur ;
- Entretien du matériel NBC en dotation ;
- Entretien du matériel incendie en dotation ;
- Accueil des bureaux du personnel travaillant aux ateliers ;
- Accueil des réunions de travail du personnel dédié au MCO du régiment ;
- Stationnement des véhicules et engins en attente de prise en compte par les ateliers ;
- Lavage des véhicules et engins en dotation au régiment ;
- Commodités (vestiaires, douches et sanitaires) pour le personnel employé aux ateliers du régiment.

L'opération devra prévoir la création, pour cet atelier, des locaux suivants :

- Une travée pour véhicules légers (VL), poids lourds (PL) ainsi que les supers poids lourds (SPL) possédant une fosse ainsi qu'une cuve enterrée.
- Une travée VL, PL et SPL.
- Des locaux techniques ou de stockage.
- Un atelier NTI1 et NBC/incendie, des bureaux.
- Une aire de lavage VL, PL et SPL.
- Cet atelier accueillera 8 personnels permanents.

L'atelier intégrera des stockages extérieurs suffisamment dimensionnés pour accueillir des bennes ainsi que les produits dangereux ne pouvant être stockés en intérieur (pneus usagés, jerricans d'essence).

En extérieur également, un parking et zone de manœuvre adaptée pour supers poids lourds : le régiment dispose d'un parc de véhicules et d'engins constitué de 32 VL, 51 PL/SPL, 46 chariots élévateurs, 3 grues mobiles et 6 tracteurs de port.

Du fait des pays visités au cours des missions, les véhicules et conteneurs devront être :

- désinsectisés intérieurement (usage d'aérosol insecticide ou one shot);
- les résidus végétaux (feuilles, branchages, herbes et graminées) doivent être retirés.

L'infrastructure réalisée devra permettre d'assurer l'exécution de ces actions dans la conformité des normes sanitaires et environnementales.

Le principe de l'organisation fonctionnelle du bâtiment est le suivant :

Partie extérieure:

- 1 local de stockage grillagé pour pneus;
- 1 local de stockage grillagé pour 100 jerricans;
- 1 local compresseur abrité;
- 1 aire de stationnement grillagée pour 2 SPL (14mx3m) 6 PL (10mx2.5m) 1 CE (12mx3.5m);
- 1 aire de lavage de 15m avec buses de lavage et passerelle PAX 1,5m. L'ambidromité de l'aire est à étudier à titre d'option. L'aire de lavage sera positionnée dans le prolongement de l'atelier de manière à préserver la zone d'attente pour les véhicules en façade du bâtiment.
- 1 accès pour le passage d'un charriot élévateur sur la clôture de séparation entre zone d'attente et hangar 2000 (localisé à l'est du terrain d'études)

Partie rez-de-chaussée:

- 2 travées lisses SPL pour engins de 14m X 3m;
- 1 travée pont fosse pour engin de 14m X 3m;
- 1 pont élévateur SUP 20T opérant sur 3 travées
- 1 travée lisse chariot élévateur pour engin de 12m X 4m;
- 1 local de stockage de matériel;
- 1 local de préparation/stockage de batteries;
- 1 air grillagée de stockage d'approvisionnements;
- 1 local de stockage d'ingrédients;
- 1 atelier soudure;
- 1 atelier pneumatiques;
- 1 atelier NBC;
- 1 atelier incendie;
- 1 magasin outillage;
- 1 local technique;
- 1 aire de distribution/récupération ingrédients;

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

- 1 aire de sécurité rince œil et douche décontamination;
- 1 une buanderie pour 2 machines à laver et 2 sèche-linge;
- 2 bureaux 2 PAX.

Partie 1er étage:

- 1 vestiaire H 16 PAX;
- 1 vestiaire F 8 PAX;
- 1 local douche H 16 PAX;
- 1 local douches F 8 PAX;
- 1 bloque sanitaire H;
- 1 bloque sanitaire F;
- 1 salle détente 25 PAX et 1 poste de travail station blanche;
- 1 salle de réunion 25 PAX et système de vidéoprojection;
- 2 bureaux 1 PAX;
- 1 bureau 2 PAX;
- 2 bureaux 3 PAX;
- 2 locaux archives;

L'emprise à considérer est la suivante :

La future installation sera implantée au niveau de la zone de Milhaud 1 sur la base navale de Toulon. Afin de garantir une cohérence fonctionnelle et géographique, le bâtiment devra être situé à proximité immédiate de la zone de manutention du 519ème RT.



### 3.2.2. Enjeux de l'opération

A ce stade, sur la base de l'Expression Initiale du Besoin (EIB) transmis par l'utilisateur, le SID Méditerranée a permis de déterminer une zone d'implantation.

Une revue des besoins a permis de valider et détailler les besoins d'implantation. Ces éléments font partie des bases à prendre en compte par le titulaire, car ils constituent les objectifs et exigences capacitaires, fonctionnelles, techniques, environnementaux et dans certains cas spécifiques calendaires à atteindre.

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

L'Expression Initiale du Besoin (EIB) et le Procès-Verbal de la revue d'expression du besoin seront fournis au titulaire dès la notification du marché.

Les principales contraintes / principaux risques identifiés à ce stade de l'opération sont les suivantes :

- Continuité de l'activité du service ;
- Disponibilité foncière dans les zones d'étude ;
- Installations spécifiques à l'Environnement proche.

### 3.2.3. Données remises

Dans le cadre de la présente consultation, il est remis au soumissionnaire les informations et documents annexés au présent document dont la liste est indiquée en page 2.

Dans le cadre du démarrage de l'exécution de sa mission, le maître d'ouvrage notifiera au titulaire en même temps que l'ordre de service (OS) de démarrage un dossier spécifique contenant les éléments nécessaires à la réalisation de la mission confiée.

Le dossier sera constitué des éléments suivants :

- Actualisation des besoins validée (FEB) ;
- L'Etude Initiale de Faisabilité et le Procès-Verbal de Réunion de Concertation Initiale ;
- Le PV de Réunion Interservices ;
- Liste des contacts propres à l'exécution de la mission ;
- Tout élément en possession du maître d'ouvrage jugé utile au titulaire (avis des services consultés, diagnostics antérieurs, plans, etc.).

Conformément à l'article 3.8.2 du CCAG-PI, à réception de celui-ci, le titulaire aura un délai maximum de 15 jours pour signifier au maître d'ouvrage la liste des documents complémentaires qui lui sembleraient absolument nécessaires en complément du dossier précité pour exercer sa mission. Le Maître d'ouvrage apportera au titulaire une réponse au cas par cas sur la pertinence de la demande, la disponibilité des éléments demandés ou les prises d'hypothèses à favoriser dans le cadre de l'étude.

### 3.2.4. Réunion de lancement de l'étude

L'ordre de service (OS) de démarrage fixera la date de la réunion de lancement et de la visite de site. Autant que faire se peut, le Maître d'ouvrage organisera les deux rendez-vous à la même date. Néanmoins, si des dates différentes ou multiples devaient être nécessaires, le titulaire ne pourra se prévaloir d'une indemnisation complémentaire pour couvrir son organisation propre.

Conformément à l'article 12 de l'AE valant CCAP, dès la notification du marché, le titulaire engagera les procédures d'accès nécessaires à son accès au site, et en informera le RÉFÉRENT OPÉRATION. Si la réunion de lancement et le site à visiter se situent en dehors de la base Navale de Toulon, le titulaire prendra contact avec le RÉFÉRENT OPÉRATION pour obtenir les informations complémentaires nécessaires à son accès.

Le titulaire devra avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments transmis par le Maître d'ouvrage avant la date de la réunion de lancement et de la visite du site, de manière à pouvoir échanger de manière pertinente et efficace avec les différents intervenants présents. Dans le cas où, des réunions ou échanges complémentaires étaient nécessaires au titulaire pour exercer sa mission, le titulaire ne pourra se prévaloir d'une indemnisation ou d'un délai supplémentaire pour couvrir son organisation propre.

Lors de la réunion de lancement et de la visite du site, le titulaire, en présence du Maître d'ouvrage :

- Prendra connaissance du site ;
- Évaluera les contraintes fonctionnelles, techniques, physiques et environnementales présentes ;
- Rencontrera l'utilisateur et échangera avec lui pour affiner les besoins ;

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

- Listera les options et les choix techniques retenues lors de la RCI.

**Le titulaire est informé qu'aucune modification proposée par l'utilisateur, lors de la réunion de lancement, lors de la visite ou lors des différentes entrevues avec l'utilisateur, ne sera prise en compte sans validation explicite et expresse du RÉFÉRENT OPÉRATION.**

Le titulaire remettra par courriel au RÉFÉRENT OPÉRATION le compte rendu de cette dernière et la liste des prérequis qui lui semble indispensable pour la réalisation de son étude, notamment en termes de diagnostics en justifiant de la nécessité de leur réalisation dès ce stade.

Le Compte-rendu et la liste des prérequis feront l'objet d'une décision du Maître d'ouvrage, notifiée par OS au titulaire, qui pourra :

- Fournir les éléments demandés ;
- Suspendre le délai d'exécution de la mission pour permettre la réalisation d'un (des) diagnostics demandés ;
- Fixer les hypothèses de travail à prendre en compte dans l'étude, le titulaire précisera alors que cette hypothèse de travail devra être confortée par un diagnostic ultérieur ;
- Ne pas valider la pertinence de la demande.

Dans l'hypothèse où les diagnostics demandés par le titulaire sont validés par le RPA et qu'ils nécessitent la mise en consultation d'entreprises, le titulaire devra établir et fournir au Référent Opération le cahier des charges des diagnostics demandés au plus tard 10 jours après la validation des prérequis par le RPA.

Si le Maître d'ouvrage n'était pas en mesure de fournir par OS, au moins 10 jours, avant la fin du délai d'exécution de l'étude, les résultats des diagnostics demandés dans la liste des prérequis préalablement validée par OS, alors le titulaire fera figurer dans son étude des réserves ou précautions qu'il jugerait nécessaire vis-à-vis des éléments avancés.

**Cette prestation est réputée due au titre du marché et incluse dans le prix forfaitaire du marché.**

### **3.3. Elaboration du programme détaillé**

Le programme constitue la référence de l'opération pendant toute sa durée. Ainsi, toute modification ultérieure affectant un élément quelconque du programme initialement approuvé doit être étudiée dans son impact qualité-cout-délai et approuvée par les mêmes responsables, voire en cas d'impact conséquent remettre en cause tout ou partie de l'opération.

A l'issue de cette étape, le bénéficiaire, les financeurs et le Maître d'ouvrage arrêtent conjointement lors d'une Revue de Programme (RP) :

- Le besoin consolidé et l'organisation fonctionnelle nécessaire pour y répondre ;
- Les contraintes applicables ;
- La stratégie d'acquisition par le choix du montage opérationnel de l'opération, et les modalités de pilotage de cette dernière ;
- Les options techniques retenues ;
- L'enveloppe financière prévisionnelle et le planning prévisionnel de réalisation.

Les prestations comprennent :

- L'élaboration de l'ensemble des documents de programme, et l'assistance aux réunions et déplacements nécessaires à l'élaboration des documents conformément au 3.2.4 du présent document ;
- La présentation du travail de l'AMO lors de la Réunion intermédiaire, de la réunion finale et de l'assistance au MOA lors de la présentation en Revue de Programme (RP), ainsi que la prise en compte des adaptations de formes issues des remarques formulées durant ces dernières.

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

### 3.3.1. Compétences requises de l'équipe de programmation

Le titulaire est réputé avoir en son sein toutes les compétences nécessaires à la réalisation de ses missions ou pouvoir se les attacher par le biais d'un contrat de sous-traitance **au titre de son offre initiale** et sans pouvoir se prévaloir d'une rémunération complémentaire. Ces compétences couvrent notamment, les champs suivants :

- Etudes techniques préalables en VRD - Gros œuvre – Charpente – Couverture – Etanchéité ;
- Etudes techniques préalables en Second œuvre ;
- Etudes techniques préalables en Courants forts et faibles, Chauffage Ventilation Climatisation ;
- Sécurité incendie – anti-intrusion ;
- Acoustique ;
- Economie de la construction ;
- Maîtrise des risques environnementaux et des ICPE.

### 3.3.2. Objectifs et éléments attendus pour la mission Programme

Pour le Maitre d'ouvrage, l'objet de cette étape est de disposer des éléments nécessaires :

- A arrêter la configuration précise du projet, les niveaux de performances et exigences fonctionnelles, techniques et environnementales à atteindre, les besoins précis à satisfaire, les contraintes à prendre en compte et les modalités de réalisation (modalité de contractualisation, phasage, etc.) ;
- À approuver le lancement opérationnel du projet, grâce à une définition précise, qualifiée et quantifiée du triptyque qualité-coût-délais, qui fera référence pour la suite du déroulement de l'opération ;
- À arrêter les modalités de réalisation (montage opérationnel) et à lancer une consultation de conception de type MOP en vue de la réalisation de l'opération. En cas de montage alternatif, l'étape programme pourra permettre une prise de décision définitive sur le montage le plus adapté. La rédaction des documents techniques nécessaires à un montage alternatif restent dus au titre de la mission de programme, sans que le titulaire ne puisse se prévaloir d'une rémunération complémentaire.

Le programme devra être un outil opérationnel qui formalise l'ensemble des points auxquels le projet futur devra apporter une solution dans le respect d'une enveloppe financière. Pour ce faire, il sera à minima composé des éléments suivants :

- Document de programme général, technique et détaillé, sur la base du document cadre fourni en annexe 1 ;
- Un Bilan des surfaces du projet détaillé au local ;
- Fiches typologiques par espaces ;
- Analyse de risques mise à jour au stade programme et liste des prérequis/investigations complémentaires de dérisquage restant à établir, ou conditions de dérogations à obtenir ;
- Enveloppe prévisionnelle détaillée de l'opération suivant modèle fourni en annexe 2 ;
- Estimation en coût global affiné, mise à jour et fiabilisé ;
- Planning prévisionnel de l'opération.

De manière générale, le titulaire devra prendre en compte les éléments ci-dessous qui sont des directives intrinsèques pour toute opération :

- Les documents produits doivent permettre de garantir, quelle que soit la procédure choisie par le maitre d'ouvrage, une stricte égalité d'accès des opérateurs économiques, et doit contribuer à clarifier autant que possible le partage des responsabilités entre ces derniers et le Maitre d'ouvrage ;

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

- Dans la mesure du possible, le programme ne devra pas induire de solutions architecturales, sauf, éventuellement et à titre d'illustration, un descriptif sommaire des dispositions constructives et des solutions techniques susceptibles d'être mises en œuvre pour répondre aux objectifs fixés ;
- Le programme devra permettre la production, à l'occasion des phases ultérieures de l'opération, de documents de conception explicites, et devra contenir un volet exploitation-maintenance permettant d'apprécier le coût global de l'opération ;
- Les exigences du programme sont exprimées uniquement en termes de performances sur le bâti ou sur les différents locaux. Elles ne sont pas exprimées sous forme de moyens, sauf pour les éléments du bâtiment qui doivent être choisis en cohérence avec les équipements en place, les moyens d'entretien du maître d'ouvrage, ou qui doivent être standardisés sur l'ensemble de son patrimoine ;
- Afin de minimiser les coûts de maintenance, les solutions techniques recherchées devront être simples, permettant des conditions d'accès, d'usage, de maintenance et d'entretien aisées et le plus standardisées possible, sans obérer toutefois la qualité des matériaux ;
- L'aspect environnemental est également incontournable et sera clairement explicité dans les documents de programmes.

**L'attention du titulaire est attirée sur le respect impératif du coût d'investissement préétabli à partir d'un ratio de construction dans l'étude de faisabilité. Tout écart de coût par rapport à cette pré-estimation devra être justifié à partir d'arguments concrets, quantifiés et objectifs.**

### 3.3.3. Déroulement de la mission Programme

#### 3.3.3.1. *Démarrage de la Mission programme*

Le Maître d'ouvrage informera le titulaire par OS de la date retenue pour la réunion de démarrage de la phase programmation et lui notifiera les documents nécessaires à l'exercice de ces missions.

Lors de cette réunion de démarrage, le titulaire et le Maître d'ouvrage feront le point sur l'état d'obtention des données d'entrées complémentaires nécessaires à la réalisation du programme, clarification du besoin, etc.

Au démarrage de la mission Programme, le RÉFÉRENT OPÉRATION et le titulaire identifieront :

- Les personnes ressources qui seront associées lors du volet 1 de la phase programme ainsi que les modalités de contact par le titulaire : contact direct, organisé par le RÉFÉRENT OPÉRATION ou en présence du RÉFÉRENT OPÉRATION ;
- Les parties du document canevas Prog Instruction Ministérielle 1707 fourni, qui resteront à la main exclusive du Maître d'ouvrage et celles renseignées par le titulaire, lors du volet 2.

La démarche PROGRAMME telle que définie dans l'IM 1707 comprend deux volets complémentaires qui sont décrit ci-après, et dont la finalité est la rédaction des pièces du programme :

- Le premier volet constitue l'expression détaillée des besoins (EDB), formulée par le bénéficiaire ou son représentant ;
- Le deuxième regroupe « les études complémentaires de définition » en vue de rédaction du programme.

#### 3.3.3.2. *Volet 1 - Assistance lors de l'Expression Détaillée du Besoin (EDB)*

Lors de cette phase, et après le démarrage de la mission entre le titulaire et le RÉFÉRENT OPÉRATION, sera organisé une succession d'échanges (dont les modalités auront été définies en phase démarrage) avec le bénéficiaire, le futur exploitant et toute entité permettant d'affiner et de stabiliser le besoin définitif.

Durant cette phase, il est attendu du titulaire une assistance auprès du bénéficiaire à la précision et à la stabilisation du besoin définitif, sur la base de l'EIB et du scénario retenu lors de l'étude de faisabilité (EF) et dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle retenus en RCI.

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

L'EDB n'engendre pas de changement structurant par rapport à l'EIB, elle vient en préciser le contenu, et notamment elle s'attache à préciser les éléments suivants :

- Un/des schéma(s) fonctionnel(s), permettant d'énumérer les fonctions à assurer, et d'identifier les fonctionnalités, leur organisation, les liaisons etc. ;
- Pour chaque fonction et/ou local, déterminer le besoin en surfaces, compte tenu de l'effectif existant et prévisible, des normes en vigueur et des équipements techniques et métiers ;
- Les exigences techniques à respecter par fonction et/ou par local ;
- Les exigences globales de sécurité, et de sûreté à atteindre, propre à chaque fonction et/ou local le cas échéant ;
- La flexibilité et la durabilité requise de l'ouvrage à réaliser et sa durée de vie prévisible ;
- Les éventuelles exigences architecturales ;
- Les conditions d'exploitation souhaitées : maintenance et fonctionnement.

L'attention du titulaire est attirée sur le respect impératif du coût d'investissement préétabli à partir d'un ratio de construction dans l'étude de faisabilité. Il est notamment attendu du titulaire une analyse critique des besoins exprimés par l'utilisateur, afin d'optimiser le coût d'investissement du projet, il recherchera autant que possible avec les utilisateurs les mises en commun de locaux et d'équipements qui peuvent être réalisées. **Toute évolution du besoin qui aurait une incidence structurante sur l'EIB (et notamment sur le coût opération) devra faire l'objet d'une signification officielle au Maître d'ouvrage et ne pourra être prise en compte sans validation préalable de ce dernier.**

L'ensemble des éléments recueillis durant les échanges du volet 1 ont vocation à permettre la rédaction des documents du programme, ils doivent donc être pris en compte et reportés dans les rendus du titulaire.

### 3.3.3.3. Volet 2 - Etudes complémentaires de définition

Les études complémentaires de définition ont pour but de :

- Dresser le bilan exact des surfaces à construire ou à réhabiliter ;
- Préciser, identifier et qualifier les risques, interfaces et contraintes techniques et architecturales applicables au projet, le titulaire s'attachera à préciser ceux recensés en EF, mais aussi les nouveaux entrants qu'il aurait pu identifier en phase Programme, ainsi qu'à déterminer les conditions de dérisquage ou d'obtention de dérogation ;
- Confirmer et affiner l'estimation financière en réduisant la marge d'incertitude ;
- Proposer les modalités de réalisation et de contractualisation ;
- Définir le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ;
- Lister les différentes données d'entrée nécessaires à la rédaction d'un avant-projet sommaire (APS).

Le maître de l'ouvrage réalise, dans le cadre de ce volet, les études complémentaires nécessaires à la bonne définition du programme, notamment les études géotechniques, diagnostics bâtementaires, environnementaux, etc.

Le titulaire remet au RÉFÉRENT OPÉRATION la liste des prérequis qui lui semble indispensables pour la réalisation de son étude, ainsi que la liste des données d'entrée nécessaires à la rédaction d'un AVP, notamment en termes de diagnostics en justifiant de la nécessité de leur réalisation dès ce stade.

Le titulaire, au titre de son devoir de conseil, conseille le maître de l'ouvrage sur la réalisation de ces études complémentaires, en lui proposant une définition du niveau de précision attendu par les résultats des dites

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

études complémentaires. A ce titre, si des études complémentaires sont envisagées, le titulaire apporte une assistance au maître de l'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges des dites études.

Dans le cadre de ce volet, le titulaire doit :

- Collecter l'ensemble des données relatives aux caractéristiques du site, aux ouvrages aériens et souterrains existants, aux contraintes urbanistiques (PLU, etc.), aux contraintes environnementales (PRI, etc.), aux contraintes pyrotechniques ;
- Définir l'ensemble des réglementations auxquelles sont soumises les activités du bâtiment et des locaux annexes (code du travail, ICPE, réglementations liées à l'hygiène alimentaire, etc.), et en définir des objectifs à atteindre ;
- Analyser les rapports géotechniques et émettre les conclusions ;
- Préciser l'ensemble des points réglementaires, techniques et autres auxquels l'opération est sujette, et les analyser ;
- Définir les besoins du futur ouvrage en électricité, fluides, gaz et approvisionnement énergétiques (avec bilans de puissance à l'appui, à réaliser par le titulaire), et préciser les lieux et compatibilités de raccordement avec les installations existantes sur le site ;
- Préciser les types et niveaux de maintenance qui seront nécessaires à l'exploitation et la pérennité de l'ouvrage, en concertation avec le futur exploitant et le service de maintenance (USID Base Navale) ;
- Prendre en compte les contraintes des directions et services associés à la réalisation de l'opération (DIRISI et Service Informatique, bénéficiaire du GSC, PFC Sud) ;
- Estimer le coût de l'opération (travaux de bâtiment tous corps d'état, de courants faibles, de VRD, études et contrôles divers), incluant les aléas ;
- Préciser le calendrier prévisionnel de l'opération ;
- Identifier les risques de l'opération susceptibles de compromettre le calendrier et le respect des coûts, ainsi qu'à déterminer les conditions de dérisquage ou d'obtention de dérogation.

#### 3.3.4. Contenu détaillé des éléments de programme

Pour rappel, le document canevas Prog IM1707 est fourni en annexe 1 et le cadre d'estimation financière est fourni en annexe 2.

En complément des éléments de compréhension contenu dans le document, les éléments spécifiques suivants doivent être pris en compte :

#### **Cas d'une activité soumise à continuité de service / activité sensibles :**

- La prise en compte obligatoire des installations et équipements dont la défaillance pourrait avoir des conséquences graves sur les tâches à accomplir et pour lesquelles il est nécessaire de prévoir une redondance ou des alarmes spécifiques ;
- La prise en compte du risque anti-intrusion adapté au niveau de protection exigé par l'activité exercée dans le local (défini par le bénéficiaire et son officier de sécurité).

#### **Cas d'un transfert d'activité :**

- Le recensement des équipements existants, la liste sera soumise au bénéficiaire et/ou exploitant pour déterminer ceux pouvant faire l'objet d'un éventuel transfert vers l'ouvrage à construire, en intégrant éventuellement l'intervention des fournisseurs ou fabricants.

#### **Cas d'opérations contigües ou dites « à tiroir » :**

- La prise en compte des contraintes organisationnelles générées par des opérations contigües ou interdépendantes connues (données transmises par le RÉFÉRENT OPÉRATION), notamment sur les adaptations calendaires, les contraintes organisationnelles de réalisation ou de phasage, les

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

nécessités de réorganisation de fonctionnement ou d'occupation temporaire, les risques exogènes pesant sur l'opération (interdépendance) et les point d'interface et de synthèse interopérations à envisager.

Au titre du programme général et technique détaillé (volet 1 et 2), il est également attendu du titulaire du présent marché qu'il intègre **une analyse environnementale de site** portant sur :

- Le milieu physique (planimétrie, altimétrie, relevés du terrain, consistance des sols et sous-sols, vues et plans de masse) ;
- Le climat (ensoleillement, pluviométrie, rose des vents) ;
- Les écosystèmes remarquables du site ;
- L'environnement bâti et humain (contraintes et spécificités locales, voisinage, mixité sociale, patrimoine culturel, modes constructifs) ;
- Les réseaux enterrés existants et aériens ;
- Les ressources et filières locales (matériaux, réseaux de distribution, transports...) ;
- Les services ;
- Les dessertes ;
- Le traitement des limites, l'identification des exigences légales et réglementaires, les documents d'urbanisme (RNU, POS, PLU et leurs annexes, sites classés, fouilles archéologiques, monuments historiques, zone protégée, certificat d'urbanisme...) ;
- Les éventuelles pollutions (air, sol et sous-sol, nappes phréatiques, champs électromagnétiques, pollution pyrotechnique, pollution hydrocarbure...) ;
- Les modalités de collecte des déchets (flux des collectes, modalités de collecte, nature et volume des contenants, dispositifs...) ;
- Les modalités de livraison et d'accès au futur bâtiment (voie d'accès, cheminement envisagé, quai de livraison...).

Le titulaire identifiera les atouts et contraintes (potentialités) que présentent ces caractéristiques pour le projet notamment en terme de :

- Nuisances pour les futurs usagers (olfactives, acoustiques, visuelles...) ;
- Pollutions sur le milieu naturel ;
- Risques sanitaires pour les futurs usagers, risques naturels et technologiques pouvant concerner l'opération ;
- D'indépendance énergétique (potentialités : récupération d'eau pluviale, énergie photovoltaïque, panneaux solaires, éolien, géothermie de surface, aérothermie (échangeurs air/air ou air/eau), puits canadien...) ou de capacité de raccordement à une éventuelle production de chaleur externe décarbonée (type RCU).

Une étude des énergies renouvelables mobilisables localement, ainsi qu'une analyse des filières locales de traitement/valorisation des déchets, seront intégrées dans cette partie.

L'analyse sera faite à partir des documents disponibles ou par des investigations complémentaires à mener. Parallèlement le titulaire remettra la Fiche CEPI-L Environnement fournie en annexe 3.

Par ailleurs, le programme doit intégrer les conditions techniques et financières des maîtres d'ouvrages particuliers (DANZ) :

- DANZ : contraintes liées à l'équipement en courants faibles de l'ouvrage (notamment réseaux téléphoniques, informatiques, alarme anti-intrusion) et interfaces avec l'infrastructure ;

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

A ce stade, le titulaire doit prendre en compte les données d'entrée fournies par les maîtres d'ouvrage spécifiques, il peut être amené pour définir les caractéristiques techniques de ses propres ouvrages à apporter son assistance pour la définition de leurs besoins et exigences.

#### **Planning prévisionnel de réalisation :**

Il contiendra les délais prévisionnels suivants :

- Délais d'obtention des autorisations préalables (DLE, ICPE, PC, etc.) en prenant en compte le délai maximum d'instruction et en mentionnant pour information le délai de recours des tiers ;
- Délais de passation des marchés suivant le montage retenu, y compris délais d'analyse et de notification (fournis par MOA) ;
- Délais d'études de conception par phase ;
- Délais de validation des phases de conception (fournis par MOA) ;
- Délais de travaux préparatoires ou manœuvres préparatoires aux travaux (diagnostics, démolitions, déménagement, amenée et repliement de modulaires temporaires, etc.) qui seront conjointement définis avec le MOA ;
- Délais de réalisation des travaux, y compris délai de préparation et délais scindés par phases en cas de phasage ;
- Délais préparatoires à la mise en exploitation (marche à blanc, homologation, aménagement, etc.) qui seront conjointement définis avec le MOA.

Le document attendu doit être de type MS Project (ou compatible) modifiable, dont la forme sera établie conjointement avec le REFERENT OPERATION lors de la réunion de lancement.

#### **Bilan des surfaces :**

Il présentera au local les éléments suivants :

- Surfaces utiles (SU) ;
- Hypothèse ou ratio de calcul.

Il présentera pour l'ensemble global

- Somme des SUB, SUN et SP ;
- Détermination du ratio SUN/SUB et du coefficient de compacité du bâtiment ;
- Tableau comparatif des surfaces entre FEB/EF/PROG.

#### **Estimation financière du coût de l'opération :**

En complément du cadre d'estimation financière fourni, il est rappelé que l'estimation prévisionnelle du coût opération doit comprendre :

- Le coût estimé des prestations intellectuelles relatives à l'opération, à savoir :
  - Le coût de la maîtrise d'œuvre MOP Base/VISA/SYN ;
  - Le coût de la mission OPC ;
  - Le coût de la mission SSI ;
  - Le coût de la mission de coordination SPS ;
  - Le coût de la mission de contrôle technique ;
  - Le coût de la mission de reconnaissances géotechniques, et diagnostics préalables ;
  - Le coût estimé des missions de contrôle des travaux effectués et d'essais in situ ;
  - Le coût estimé d'autres missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment dans le cadre d'accompagnement au montage de dossier d'autorisation (ICPE, etc.) et homologation ;
- Le coût estimé de la réalisation des travaux tous corps d'état, comprenant notamment :
  - Les travaux de clos et couvert, d'aménagement intérieurs et parachèvement, les réseaux et équipements techniques, l'intégration des moyens de levage spécifiques à l'établissement ;

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

- Les travaux d'aménagements d'aires extérieurs (accès, stationnements, abri, etc.), y compris dispositifs inhérent au site et/ou à l'établissement (bassins de rétentions, aires de dépotage, soutènements, etc.) ;
  - Les coûts induits par l'opération : travaux préparatoires, dépollutions éventuelles, démolitions, désamiantage, location et installation de locaux provisoires comprenant les raccordements aux réseaux, etc.
- Le coût estimé des prestations et travaux à la charge des maîtres d'ouvrage tiers (DANZ) qui sera communiqué par le RÉFÉRENT OPÉRATION au titulaire ;
  - Le coût des aléas liées aux divers phases d'études et de travaux.

#### **Document de suivi des évolutions :**

Il est attendu un document comparatif permettant de tracer les évolutions Qualité / coût / performance entre l'Etude de Faisabilité et le Programme. L'objectif de ce document est de pouvoir tracer les évolutions, les quantifier (augmentation/diminution de surfaces, coût, niveau de performance, etc.) et les expliciter (origine/nécessité de la modification ET bénéfice obtenu sur l'opération).

#### **Estimation financière en coût global** établi sur une durée de 10 et 40 ans.

En complément, du cadre d'estimation coût global stade PROG joint, il est rappelé que l'estimation prévisionnelle en coût global doit comprendre :

- Le coût d'investissement initial tel que décrit supra, basé sur l'estimation prévisionnelle du coût opération ;
- La somme des coûts estimés inhérente à l'entretien maintenance de l'ouvrage et notamment : les coûts des contrats de maintenance multi techniques, les coûts des contrôles règlementaires, les coûts des travaux hors contrats et consommables (remplacement de filtres spécifiques, etc.) ;
- Les coûts estimés de mise aux normes règlementaires prévisibles ;
- Les estimations de consommation énergétiques et fluides (hors fluides spécifiques (types fluides médicaux, etc.) ;
- Les coûts estimés du gros entretien renouvellement (GER) par corps d'état ;
- Les coûts estimés de réhabilitation, démolition, démantèlement.

#### **3.3.5. Réunion à mi-parcours**

A mi-parcours de la mission Programme, l'AMO présentera ses avancées sur l'opération et alertera sur les éléments bloquants. Il sera attendu lors de cette réunion la présentation des éléments suivants :

- Pré-chiffrage de l'opération ;
- Pré-planning sous format MS Project ;
- Pré-bilan de puissance du bâtiment ;
- Maquettage de principe d'agencement des bâtiments avec étude des accès et des circulations.

#### **3.3.6. Revue de Programme (RP)**

Le titulaire participe, sur convocation du RÉFÉRENT OPÉRATION, à la revue de Programme (RP), durant laquelle il assiste le Maître d'ouvrage dans la présentation des éléments constitutifs du programme.

Il présente sur la base d'un fichier Powerpoint les points principaux de son étude, à savoir :

- Une synthèse du besoin consolidé sur la base de l'EBD (Expression des Besoins Détaillée) et l'EF ;
- Les contraintes applicables à la réalisation de l'opération, et l'analyse de risque mise à jour ;
- Les caractéristiques surfaciques, organisationnelles, techniques, environnementales reprise dans le programme ;

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

- Les options techniques éventuelles permettant une juste satisfaction du besoin en adéquation avec le triptyque qualité, coût, délais ;
- Une synthèse argumentée des écarts entre EF et Programme, notamment en cas d'évolution financière ou calendaire ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération.

Le Maitre d'ouvrage présente la partie financière de l'Opération, sur la base des éléments fournis par le titulaire.

Le support de présentation est fourni au RÉFÉRENT OPÉRATION en version draft par le titulaire dans le respect des délais indiqués au CCAG pour organisation d'une réunion de mise au point par le RÉFÉRENT OPÉRATION. Suite à la tenue de la réunion de mise au point et la révision du support de présentation, le RÉFÉRENT OPÉRATION diffuse de la version définitive aux participants en prévision de la RP.

A l'issue de la RP, le titulaire devra rédiger un compte-rendu des points techniques vus en RCI, à transmettre au REFERENT OPERATION dans les délais indiqués à l'article 4.1 de l'AE valant CCAP.

Suite aux remarques formulées lors de la RP par les différentes entités (Maitre d'ouvrage, bénéficiaire, etc.), et à la demande du maitre d'ouvrage, le titulaire pourra être amené à apporter des corrections, adaptations à son étude (validation ou retrait d'option technique, reformulations et précisions diverses, etc.) afin de transmettre le programme définitif.

Sur la base du document corrigé, le Maitre d'ouvrage procédera à la réception des documents d'études et à la validation de la phase PROGRAMME par OS.

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

## ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

### 4.1. Présence du titulaire et rythme des réunions

La réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage requiert une **présence soutenue** du titulaire. Celle-ci ne pourra pas être inférieure à la présence définie ci-dessous.

| Contenu                           | Intervention <b><u>minimale</u></b>                                                                             |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elaboration du programme détaillé | 1 réunion de démarrage<br>+ points toutes les semaines<br>+ 1 réunion à mi-parcours<br>+ 1 RP y/c mise au point |

Ces temps d'intervention sont donnés à titre indicatif. Ils constituent un temps contractuel **minimum** d'intervention mais en aucun cas un temps de référence. En effet :

- Le titulaire et ses sous- traitants éventuels doivent prendre en compte les déplacements (y compris les frais associés) à Toulon en nombre suffisants pour assurer leur mission dans le respect du présent cahier des charges ;
- Le titulaire a à sa charge d'acquérir un niveau de connaissance du site et des activités en cohérence avec l'objet de sa mission ;
- Le titulaire a un objectif de résultat : il doit apporter toute son expertise technique nécessaire au bon déroulement de l'opération.

L'organisation des réunions (date, lieu et configuration des présents) relève de la responsabilité du RÉFÉRENT OPÉRATION.

Le titulaire conduit et anime les réunions de travail, il en établit les comptes rendus et les transmet, par courriel, au RÉFÉRENT OPÉRATION pour validation dans les délais indiqués à l'article 4.1 de l'AE valant CCAP. La diffusion peut être assurée par le titulaire ou par le RÉFÉRENT OPÉRATION, après validation, et suivant les modalités définies conjointement en début de mission.

Tout manquement du titulaire ayant une incidence sur le déroulement de l'opération, qu'il s'agisse d'un manquement de moyens matériels, de moyens humains, de temps d'intervention, de compétences techniques fera l'objet d'un constat de carence par le RÉFÉRENT OPÉRATION, et pourra se voir appliquer les pénalités prévues à l'article 4.2 de l'AE valant CCAP.

### 4.2. Présentation des documents

Les contenus et les documents à remettre par le titulaire sont décrits à l'article 3.

En compléments des éléments listés dans le présent CCTP, le titulaire est informé qu'il devra remettre l'ensemble des documents graphiques nécessaires à la bonne compréhension de ses études.

Outre les dispositions particulières de l'article 3.2 le titulaire envoie au RÉFÉRENT OPÉRATION les documents de travail et éléments nécessaires à la tenue des réunions intermédiaires par mail, dans les délais indiqués à l'article 4.1 de l'AE valant CCAP.

Le document résultant des mises à jour éventuelles successives et de la validation complète par l'équipe de projet doit être indicé afin de garder une traçabilité des évolutions significatives.

Il sera remis au Maître d'ouvrage les formats suivants :

#### Versions provisoires :

- Version informatique reproductible (format pdf) ;
- Version informatique fichier source (formats \*.docx, \*.xlsx, \*.dgn, \*.dwg(2010), \*.pdf, \*.mppx, \*.pptx) ;

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|

- Des versions papier des supports de présentation à la demande du RÉFÉRENT OPÉRATION, au regard des besoins des participants des réunions de restitution.

Version définitive :

- Idem supra ;
- Deux versions papier intégrales : 1 reliée, 1 reproductible.

**Dressé à Toulon, le 11 mai 2026**

**Lu et accepté par :**  
(mention manuscrite « Lu et approuvé »)  
(timbre et signature)

|   |   |   |   |         |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 2 | 6 | SID-MED | 0 | 1 | 7 | 2 |
|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|